


Par 30 voix pour et 1 contre (J.L FOSSIER)

- Décide d'accorder 9 dérogations au repos dominical chaque année dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

A l'unanimité,

- Adopte la minoration du loyer du local commercial sis 23 rue Massenet, en le passant de 1000,00 €/mensuel à 700,00 €/mensuel et décide la vente du local en cas d'acquéreur au prix estimé par le service des Domaines,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % pour 4 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville 2017 :
 - « Jeux et détente avec mon enfant » piloté par le Multiaccueil « la Ribambelle ». Ce projet a pour objectifs la mise en place d'ateliers de psychomotricité et de massages pour bébés en alternance PMI/Multiaccueil, la création d'une malle à jouets que les familles pourraient emprunter et la proposition d'un spectacle pour tous petits à la PMI et au Multiaccueil. Le coût financier de ce projet se monte à 7 402,00 € (intervention d'une psychomotricienne, spectacle...) et pourrait être subventionné à hauteur de 50%.
- « Des livres à partager » porté par la médiathèque. C'est un projet de prévention de l'illettrisme et de lutte contre les inégalités, mené en partenariat Médiathèque/Ecole maternelle Jaurès, qui favorise la parentalité et la réussite éducative. Le montage financier s'élève à 16 340,00 € (intervenants extérieurs dans des champs d'expertise spécifique) et pourrait être subventionné à hauteur de 50%
- « Activités physiques, nutrition, bien-être » piloté par le service Jeunesse. Ce projet a pour objectifs de favoriser la pratique de l'activité physique pour le bien-être, d'impulser durablement les bonnes habitudes et attitudes alimentaires et de démontrer les bienfaits de la pratique d'une activité physique sans compétition et d'une bonne alimentation sur la santé. Le coût financier de ce projet se monte à 10 602,00 € et un financement à hauteur de 50%, dans le cadre de l'appel à projet Contrat de Ville pour l'année 2017 a été sollicité.
- « Action d'animation » portée par la Maison Pour Tous. Monsieur le Maire explique que pour l'année 2017, le conseil régional Nord Pas-de-Calais Picardie ne renouvellera pas ce dispositif. A cet effet, l'association « Maison pour Tous » va donc déposer un dossier dans la programmation « Contrat de Ville 2017 » afin de continuer les actions initiées par le FPH et qui permettent d'animer le quartier Rotois / Saint Roch. Le coût total de cette action s'élève à 7 200,00 € et pourrait être subventionné à hauteur de 50% dans le cadre de l'appel à projet Contrat de Ville pour l'année 2017. Afin de financer les 50% restants, son président sollicite une subvention communale à hauteur de 3 600,00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre le pôle métropolitain de l'Artois et la commune de Courrières relative à l'accueil de 5 volontaires en service civique pour l'opération « Faisons vivre la chaîne des parcs »
- Autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes établie entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, les communes de Courrières, Fouquières-les-Lens, Harnes, Loison-sous-Lens et Noyelles-sous-Lens fixant notamment la clé de répartition du financement des travaux inhérents à l'aménagement du parc Souchez Aval ainsi que tous documents y afférant,
- Décide de vendre l'habitation sise 49 rue R. Briquet au prix de 90 000 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente,
- Emet un avis favorable à la cession par la S.A d'HLM Maisons et Cités d'un logement locatif social situé 69 rue A. Briand,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat suivantes :
 - Entre la commune et l'hypermarché CORA pour définir les modalités opérationnelles de coopération dans le cadre de la stratégie d'insertion professionnelle des jeunes NEET (ni emploi – ni étudiant – ni stagiaire) de la commune, et qui pourraient être mis en relation avec l'hypermarché CORA lors des 4 sessions de recrutement de 17 jeunes en contrat de professionnalisation organisées par l'enseigne chaque année,
 - Entre la commune et le Pôle Emploi de CARVIN pour définir les modalités opérationnelles de coopération dans le cadre de la stratégie de territorialisation de Pôle Emploi, en renforçant l'offre de services en direction des publics du quartier prioritaire, et notamment en facilitant leur accessibilité à internet, en les accompagnant dans l'utilisation des services dématérialisés, en les informant des actualités proposées par Pôle emploi,
 - Entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour définir les conditions et modalités de partenariat, formalisé par la labellisation de la commune comme point numérique CAF,
- Approuve le rapport d'activités 2015 de la C.A.H.C.
- Emet un avis favorable à la cession par la S.A d'HLM Maisons et Cités d'un logement locatif social situé 10 rue de Besançon.



Le Maire,

C.PILCH



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie ce mercredi 14 décembre 2016 à 19h, sous la présidence de Monsieur Christophe PILCH, Maire.

Etaient absents excusés et avaient donné procuration: B. DAF - M. DIEVART – D. IANNONE – P. COGET
Arrivée d'A. BERTIN à 19h35

Après avoir désigné G. CHEVRY, secrétaire de séance, et approuvé le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2016, l'Assemblée passe à l'examen des différentes affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Prend acte des décisions prises par délégation dans le cadre de l'Art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Autorise Monsieur le Maire dans l'attente du vote du budget 2017, à engager liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2016 dans les limites suivantes :

Pour le budget général :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2017		
Chapitres	Crédits ouverts au budget 2016	Ouverture anticipée pour 2017
20 - Immobilisations incorporelles	220 736,00	55 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 517 788,20	379 000,00
23 - Immobilisations en-cours	4 637 475,80	1 159 000,00

Pour le budget du Cinéma Le Travelling :

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés avant le vote du budget primitif 2017		
Chapitres	Crédits ouverts au budget 2016	Ouverture anticipée pour 2017
21 - Immobilisations corporelles	14 000,00	3 500,00

Par 29 voix pour (Mme HUZIO ne prenant pas part au vote)

- Accepte, suite à la cessation d'activités, le reversement au budget général du solde de la trésorerie de l'association « Culture et Rencontres » et du « club d'échecs du roi soleil » d'un montant respectif de 21 352,52 € et 326,56 €.

Par 28 voix pour, (Mmes KUBIAK et DARLEUX ne prenant pas part au vote)

- Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association « Courrières Assistance » dans le but d'assurer la continuité du fonctionnement de l'école des Consommateurs Solidaire,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la démolition reconstruction de la salle de sports Rabelais au cabinet A. TRIUM Architectes pour un montant d'honoraires après négociations à 339 819,64 €H.T,
- Décide d'attribuer le marché des contrats d'assurances de la commune à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 5 ans aux compagnies suivantes :
 - Lot n°1 Dommages aux biens immobiliers et mobiliers : Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL) pour un montant annuel de 25 946.36 € (solution de base)

- Lot n°2 Responsabilité civile et risques annexes: AREAS par l'intermédiaire de PNAS pour un montant annuel de 6 280.71 € (solution franchise majorée)
- Lot n°3 Flotte véhicules et risques annexes: Compagnie BTA avec le courtier PNAS pour un montant annuel de 16 495,48 € (solution de base et PSF)
- Lot n°4 Protection juridique: Compagnie C.F.D.P. par l'intermédiaire du cabinet MOUREY-JOLY pour un montant annuel de 1 552.33 €
- Lot n°5 Protection fonctionnelle: Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (SMACL) pour un montant annuel de 716.13 €

➤ Décide la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2017 du R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et valide la modification des règles de maintien du régime indemnitaire pendant les absences,

➤ Décide afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune et après avis favorable du Comité Technique en date du 23 novembre 2016, de supprimer et créer les postes suivants :

Suppression :

- 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de conseiller principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'éducateur des APS

Création :

- 1 poste d'attaché principal
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 15 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'animateur principal de 1^{ère} classe

➤ Décide de créer 2 postes d'agents recenseurs non titulaires et à temps non complet et adopte les conditions de rémunération de ces agents comme suit :

- 0.90€ par feuille de logement remplie
- 1.30€ par bulletin individuel rempli
- 25.60€ par séance de formation suivie.

Adopte la rémunération des agents de contrôle comme suit :

- 0,14 € par feuille de logement
- 0,20 € par bulletin individuel

➤ Décide de reprendre les 18 concessions funéraires dangereuses ou non entretenues suivantes, qui ont fait l'objet d'une procédure de reprise de concession en état d'abandon :

C 4	SIX Gustave – HEUDES Jean
A G 3	BOUTRY-LEFEBVRE Flore
B F 1	BEZU-LEFEBVRE Ulysse et Elise
B J 3	STECLEBOUTE-BOULET Elise
C B 20	LAURENT-DUHEM Avit et Emélie
C B 21	BORNICHE Hubert
C B 28	MEIGNOTTE-BLIN Aline
C C 26	CHUINE Gaston
C D 22	MASQUELIN-POUTRAIN Charles et Eugénie
C D 25	LEPLAT-CAUDRON Virginie
C H 4	MARTIN-BERTON Louis et Alice
C H 18	BAILLEUL-BOULOGNE Emile et Elisabeth
C K 16	LALLART-FLANQUART Joseph et Marie
C Q 10	DEBARGE Achille
C V 6	COPIN-TAILLIEZ Arthur et Claude
D A 5	LEMIERE-RENAULT Charles et Zulma
F 4	Concession familiale
K 5	HULEUX-CRESSON Aline

➤ Décide de l'ouverture d'un budget de 7 000 € pour l'organisation d'une fête bavaroise le samedi 1^{er} avril 2017 au centre culturel, fixe les tarifs de restauration correspondants et autorise M. le Maire à signer les conventions et contrats correspondants,

Arrivée d'A. BERTIN

➤ Décide de verser les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT SUBVENTION
Rock for life	Subvention de démarrage	200 €
Club de billard	Achat de tapis	500 €
Club de tir	Achat de deux cartouches	500 €
Coralines	Achat de tenues	1500 €
Ecole BERLINGUEZ	Classe transplantée	3410 €
Amicale des donateurs de sang	Déplacement à WEISSETHURM	1230 €
Association Amitié	Déplacement à AYLESHAM	450 €

➤ Adopte :

- les prix d'entrée pour les manifestations et spectacles culturels prévus pour l'année 2017, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions y afférant, ainsi que leurs avenants éventuels,
- le programme des animations de la médiathèque prévues pour 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions ou contrats correspondants ainsi que leurs avenants éventuels,

➤ Décide, suite à l'installation du numérique et à l'instar des autres cinémas, d'investir dans l'achat d'une « librairie » centralisée (serveur de stockage pour téléchargement des films proposés par les distributeurs) pour un montant de 6 927 € et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du CNC,

➤ Adopte les tarifs de la restauration pour les personnes âgées pour 2017 comme suit :

	2017
Repas pour 1 personne de 60 ans et plus (maximum 2 repas / semaine)	7,30 €
Bénéficiaire S.A.S.P.A	2,65 €

Par 30 voix pour et 1 abstention (J.L FOSSIER)

➤ Décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 le prix du repas livré à domicile pour les personnes courriéroises âgées de plus de 65 ans souffrant d'un handicap ou malade à 6,80 €

A l'unanimité,

➤ Adopte l'avenant n°1 à la délégation de service public – restauration scolaire en retenant en lieu et place de la série intitulée « indice des prix à la consommation – France métropolitaine – Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » la série publiée par l'INSEE intitulée « indice des prix à la consommation – base 2015- ensemble des ménages – France métropolitaine – nomenclature Coicop : 11.1.2.0 – cantines » pour la saison en cours et celles à venir, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant,

Par 30 voix pour et 1 abstention (J.L FOSSIER)

➤ Adopte les tarifs de la restauration scolaire pour 2017 comme suit :

	Au 1 ^{er} /01/2017
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a un seul enfant inscrit ou présent en restauration	3,55 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 2 enfants inscrits et présents en restauration	3,39 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES dont la famille a 3 enfants ou plus inscrits et présents en restauration	3,17 €
Repas servi à un élève habitant hors de COURRIERES	7,09 €
Repas servi à un instituteur enseignant à COURRIERES	6,12 €
Repas servi au personnel travaillant pour la commune de COURRIERES, le C.C.A.S et les retraités du personnel	3,55 €
Repas servi à un élève habitant COURRIERES signataire d'un PAI	1,67 €

A l'unanimité,

➤ Décide de modifier à compter du 1^{er} janvier 2017 le tarif de l'activité « baptême poney » à la ferme pédagogique en le portant à 4,00 € au lieu de 3,50 €,

➤ Reconduit la journée « portes ouvertes » à la ferme pédagogique qui aura lieu le dimanche 14 mai 2017, ouvre un crédit de 4 500 € pour l'organisation de cette journée, et autorise M. le Maire à signer les conventions avec les différents prestataires,

➤ Fixe comme les autres communes de la CAHC, le montant de la redevance scolaire 2016/2017 à 110,00 €, et propose de l'appliquer aux communes ne faisant pas partie de la C.A.H.C,

➤ Modifie la composition de la commission consultative des services publics locaux en ce sens

- Mme HASNAOUI représentant les directeurs de centres de loisirs (en remplacement de R.GRACEFFA)
- Mme PALUCH membre titulaire représentant les associations de parents d'élèves (en remplacement de Mme MEDJKANE)

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de Leforest pour l'utilisation de la piscine, et complète la convention établie avec la commune de Dourges en ajoutant à la convention initiale, l'activité aquabike,